

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2024

Délibération N° 2024-10

L'an deux mille vingt-quatre, mardi 28 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16

Présents : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francs EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Mme Johana ATTAIECH (représentée par Mr Etienne BREMAND) et Mme Pascale FLAGEL (représentée par Mme Mireille ARNOULT).

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAMES.

OBJET DE LA DELIBERATION Vote du compte administratif 2023

Le Maire, Michèle SEGAFREDO, donne la parole à Monsieur PASTUREL, adjoint aux finances, afin que ce dernier présente au Conseil les résultats du Compte Administratif 2023. Elle se retire ensuite du vote.

Rappel :

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur des dépenses et recettes de la commune, le Maire de la commune. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes par chapitre en regard des montants inscrits au budget et voté pour l'exercice qui se termine au 31 décembre. Madame le Maire se retire du vote.

Vote pour : 15

Vote contre :

Abstention :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 15 voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 et d'arrêter ainsi les comptes :

| Section de Fonctionnement : | |
|---|-----------------------|
| Recettes de l'exercice 2023 | 1 814 926,23€ |
| Dépenses de l'exercice 2023 | 1 638 205,52€ |
| Résultat de l'exercice | 176 720,71 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (si positif) | 732 525,89€ |
| Résultat de clôture | 909 246,60€ |
| Section d'Investissement : | |
| Recettes de l'exercice 2023 | 474 859,05€ |
| Dépenses de l'exercice 2023 | 1 425 114,83€ |
| Résultat de l'exercice | -950 255,78€ |
| Résultat de l'exercice antérieur (si positif) | -117 510,48€ |
| Résultat de clôture | -1 067 766,26€ |
| RAR Investissement dépenses | - 1 235 535,45 € |
| RAR Investissement recettes | 1 600 000,00 € |
| Résultat cumulé d'investissement | -703 301,71 € |

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,



Le présent document a été :
Publié sur le site internet le :
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.